



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 11/2022
au Conseil communal du 7 décembre 2022

Budget 2023

Responsable du dossier : *M. Scott Adams, Municipal*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité présente et soumet au Conseil communal le budget de l'année 2023 pour approbation.

Le budget de l'année 2023 présente un excédent de revenus de CHF 5'240.30.

		Charges	Produits
1	Administration	843'829.68	12'213.43
2	Finances	1'452'636.00	5'796'250.00
3	Bâtiments	932'725.60	799'437.40
4	Travaux	853'136.45	489'777.45
5	Instruction publique et cultes	718'371.00	0.00
6	Police	328'668.25	13'000.00
7	Sécurité sociale	1'963'771.00	1'882'400.05
8	Services Industriels	206'300.00	194'000.00
Total		7'299'437.98	7'304'678.28
Excédent de produits			5'240.30

Au vu de ce résultat, nous apportons les éléments complémentaires ci-après.

1. Administration Générale

10 Autorités

Les rétributions des autorités du Conseil Communal correspondent au budget 2022.

Le taux horaire des vacations de la Municipalité sont inchangés.

12 Service de l'économat

Rien à signaler dans ce chapitre.

13 Service du personnel

Les taux d'activités ont été adaptés au besoin du service, notamment de la police des constructions en constante augmentation.

14 Service des intérêts généraux

Les honoraires prévus concernent :

- les honoraires d'avocat pour la phase du projet CAD CHF 20'000.-
- le suivi par un bureau spécialisé de l'implémentation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) CHF 2'500.-
- la mise en place des actions du PECC prévues en 2023 CHF 62'000.-
- la gestion des archives et une réserve pour divers frais d'avocat CHF 15'000.-

Conseil régional : ce montant comprend la participation de la Commune de CHF 25.- par habitants CHF 25'000.-, la participation de Givrins aux projets du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN) de CHF 55'000.- et la participation annuelle au programme Régional touristique de Nature CHF 1'200.-.

18 Transports publics

Notre part au bassin de transport s'élève à CHF 98'127.60

19 Service d'informatique

Un montant de CHF 6'000.- est inclus aux frais de maintenance en prévision d'un renforcement de la cybersécurité.

2. Finances

20 Comptabilité

Rien de particulier à signaler dans ce chapitre.

21 Impôts

Les revenus ont été adaptés aux acomptes reçus à fin octobre 2022.

22 Service financier

Le montant concernant la péréquation a été reporté tel que communiqué par le canton. Une perte sur débiteur supplémentaire de CHF 39'000.- a été rajoutée.

3. Domaines et Bâtiments

310 Terrains

La perception des locations annuelles du terrain au-dessus de la Gare à Equitim, CHF 65'000.-, ne sera perçue que lors de la délivrance du permis d'habiter, vraisemblablement en 2024.

320 Forêts

Le budget du groupement forestier a été reporté tel que communiqué.

321 Pâturages

Il est prévu de faire l'entretien des murs en pierres sèches en 2023 pour un montant de CHF 20'000.-. Pour ce travail la commune touchera un subside qui a été comptabilisé au poste 321.436.

350 Bâtiments communaux du patrimoine financier

Aucune attribution au fonds de réserve n'a été effectuée pour la maison communale, le solde à ce jour s'élevant à CHF 217'032.-.

351 Bâtiments école

L'amortissement du bâtiment étant terminé, le montant de CHF 55'000.- a été attribué au fonds correspondant et compense les frais d'entretien du bâtiment prévus.

Un projet de réfection du bâtiment est en cours de réflexion et un préavis sera présenté au Conseil communal prochainement.

352 Fontaines

Un montant supplémentaire de CHF 19'000.- est budgété pour la remise en état de la fontaine de Couvaloup.

354 Locaux communaux

Tour de l'horloge : il est prévu de procéder à l'électrification de l'horloge. Le remontage manuel sera ainsi remplacé. Ceci devrait éviter les dérèglements de sonnerie et les pièces mécaniques fortement usées seront remplacées.

Un rafraîchissement de la peinture de la porte et des boiseries de la Tour de l'horloge est également prévu.

355 Stand de tir

Aucun entretien n'est prévu en 2023 mis à part l'assainissement de la butte imposé par le Canton, d'ici 2026, qui occasionnera un préavis.

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

42 Service de l'urbanisme

Les honoraires prévus concernent :

- | | |
|--|--------------|
| - la finalisation du Plan d'Affectation Communal (PACom) | CHF 15'000.- |
| - l'échange de terrain prévu dans le PPA L'Oche (préavis 14/2012) | CHF 30'000.- |
| - la création de la zone artisanale en Grand Pré (préavis 06/2016) | CHF 15'000.- |
| - réserve pour conseils lors d'oppositions aux mises à l'enquête | CHF 5'000.- |

Amortissements : CHF 6'500.- Plan directeur ; CHF 10'600.- PACom

43 Routes

Un prélèvement au fonds routes de CHF 40'000.- a été budgété.

45 Ordures ménagères et déchèterie

À la suite d'une demande de BGS Compost, société exploitant la compostière et mettant contractuellement à disposition le terrain et le personnel de la déchèterie, le traitement du personnel a été repris par la commune au 1^{er} juin 2022. En contrepartie BGS Compost verse à la commune le salaire des employés convenu contractuellement.

Une réflexion sur la mise à disposition de points de tri répartis dans la commune est en cours et un montant mis au budget pour celui-ci.

Un montant de CHF 6'500.- a également été prévu pour la création et l'impression d'une brochure sur la gestion du recyclage et le tri à la déchèterie à Givrins.

Un prélèvement au fonds affecté de CHF 14'300.- équilibre ce chapitre.

46 Réseaux d'égout, d'épuration

Les honoraires et les frais d'entretien sont les mêmes qu'au budget 2022. Pour mémoire, ils sont dus :

- à la mise en place d'un curage (CHF 27'615.-) ainsi que d'un contrôle par caméra (CHF 2'520.-) de toutes les canalisations d'eaux claires (EC) et eaux usées (EU) sur un tournus de 5 ans. Au budget figure le montant pour 1/5^{ème} du coût total
- aux honoraires pour le relevé du réseau public avec contrôle du séparatif, CHF 7'787.-
- aux honoraires pour le relevé du réseau privé avec contrôle du séparatif, CHF 62'035.-

Le relevé des réseaux public et privé se fait une seule fois et est également réparti sur 5 ans.

APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) : la forte augmentation de ce poste est due pour une part à l'augmentation du prix de l'électricité et d'autre part de l'amortissement du coût de l'étude de la nouvelle STEP.

Le montant de CHF 100'477.45 est prélevé pour équilibrer ce chapitre.

5. Instruction publique et cultes

Les chiffres transmis par l'AISGE ont été reportés sans modification et augmentent par rapport aux comptes 2021 d'environ CHF 93'000.-. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation du prix de l'électricité, par le recrutement d'une directrice générale et par la prévision d'ouverture de nouvelles classes pour répondre à l'évolution démographique et aux besoins en classes de l'école.

6. Police

60 Administration

La réforme policière s'élève à Fr. 181'003.-.

62 Contrôle des habitants

Une augmentation du taux d'activité de 10% est budgétée.

65 Défense contre l'incendie

Notre participation au SDIS est de CHF 44'944.-.

66 Protection civile

Notre participation est de CHF 22'058.25.

7. Sécurité sociale

71 Service social

La facture de l'ARAS (CHF 2.80/habitant) est diminuée suite à une reprise du Canton.

Les frais pour l'accueil de jour sont en augmentation. Ceci est dû à l'augmentation du personnel d'intendance et à la création de postes au sein de l'administration afin de gérer une association d'environ 115 employés et employées et surtout à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les crèches et les UAPE.

La participation de la commune au nouveau centre de jeunesse et au salaire de la travailleuse sociale de proximité s'élève à CHF 69'430.- par année.

72 Facture sociale

Le montant concernant la facture sociale a été reporté tel que communiqué par le canton.

8. Services Industriels

81 Service des eaux

Les frais d'entretien du réseau ont été ajustés afin d'être en phase avec les estimations calculées dans le Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE) approuvé en 2017.

CHF 9'830.- sont attribués au fonds de réserve affecté afin d'équilibrer ce chapitre.

82 Service électrique

Comme pour tous les autres postes du budget relatif à l'achat d'électricité, le coût de l'énergie de celle-ci a été augmenté de 50%. Un montant supplémentaire de CHF 1'300.- a donc été ajouté pour palier à ces coûts.

Ecritures comptables :

Amortissements du patrimoine financier	CHF	61'600.-
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	291'980.-
Attributions aux fonds de réserve	CHF	65'233.76
Prélèvements aux fonds de réserve	CHF	154'777.45

Notre endettement au 31 octobre 2022 est de CHF 11'794'558.65

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

- vu le préavis de la Municipalité n° 11/2022 du 31 octobre 2022 ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- **d'adopter le budget 2023 tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 31 octobre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 7 décembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Regula Zellweger



Le Secrétaire



Alexandre Good

Annexes : - Budget 2023
- Plan des investissements 2021/2026